Canada
Province de Québec
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

PROCÈS-VERBAL de correction du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019 à 20 h et plus particulièrement de la résolution numéro 2019-02-04-294 concernant l'autorisation d'appel d'offres public pour le service de contrôleur animalier.

NATURE DE LA CORRECTION:

À la lecture de la résolution 2019-02-04-294, il ressort que le texte suivant se lit comme suit : « 2019-02-04-294 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – SERVICE DE CONTRÔLEUR ANIMALIER », alors qu'on aurait dû y lire « 2019-12-02-294 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – SERVICE DE CONTRÔLEUR ANIMALIER ».

DOCUMENT À L'APPUI DU PROCÈS-VERBAL ET DE LA RÉSOLUTION CORRIGÉE :

-résolution 2019-02-04-294

Je soussignée, Stéphanie Paquette, directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens, modifie, par le présent procès-verbal de correction, le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019 ainsi que la résolution numéro 2019-02-04-294 de façon à corriger le texte suivant « 2019-02-04-294 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – SERVICE DE CONTRÔLEUR ANIMALIER » par le suivant : « 2019-12-02-294 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – SERVICE DE CONTRÔLEUR ANIMALIER ».

Cette correction vise une erreur qui apparait de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise par le conseil municipal.

La résolution 2019-02-04-294 n'est pas autrement modifiée.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Et j'ai signé à Saint-Stanislas-de-Kostka, Québec, ce 24 mars 2020.

(original signé)

Stéphanie Paquette Directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens